



AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT
N° 001/AONO/RE/DK/C.KENTZOU /CIPM/2024 DU 04/04/2024
POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR 30 LAMPADAIRES
SOLAIRES ALL IN ONE DE LA VILLE DE KENTZOU 13 ET CHEFFERIES 17,
ARRONDISSEMENT DE LA BOMBE, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION
DE L'EST. PROCEDURE D'URGENCE.

Le Maire de la Commune de KENTZOU, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de KENTZOU, un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux sus-indiqués.

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente Consultation a pour objet l'exécution des travaux d'éclairage public par 30 lampadaires solaires ALL IN ONE de la ville de Kentzou 13 et chefferie 17, Département de la Kadey, Région de l'Est en procédure d'urgence.

Il est à noter que les prestations objet du présent Appel d'Offres sont constituées d'un lot unique.

2. FINANCEMENT

Les travaux objet de la présente consultation sont financés par le Budget d'investissement Public(BIP) MINEE 2024.

3. CONSISTANCE DES TRAVAUX

La consistance des travaux comprend :

- Installation Chantier ;
- Etudes et piquetage ;
- Fouilles en terrain latéritiques dimensions 600mmX600mmX1500mm ;
- Massif bétonné 500mmX500mmX1500mm ;
- Fourniture et pose poteau en acier galvanisé (D≥40cm) et des lampadaires solaires ALL IN ONE à une crose : Luminaire LED (LED ≥ 100W) ;
- Fourniture et pose de lampadaires solaires ALL IN ONE à deux crosses :Luminaire LED (LED ≥ 100W) ;
- Abattage et élagage ;
- Transport de matériel ;
- Plan de recollement.

Soit un total de **30 lampadaires solaires** à installer

4. DELAI D'EXECUTION ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage est de **quatre(04) mois**. Les travaux seront livrés dans la ville de KENTZOU 13 ET CHEFFERIES 17, Département de la Kadey.

5. COUT DU PROJET

Le coût des prestations est de : **Quarante cinq millions (45 000 000) FRANCS CFA TTC**

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte à toutes Sociétés, Entreprises ou Groupes d'Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des énergies renouvelables par ailleurs justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du Présent Appel d'Offres.

7-CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO)

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu aux heures ouvrables au Service des Affaires Générales de la Mairie de KENTZOU sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **100 000 (cent mille francs CFA)** payable à la Recette Municipale de la Commune de KENTZOU.

8. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire établi selon le modèle indiqué dans le Dossier de consultation, par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre en charge des finances et dont le montant est de **Neuf cent mille (900 000) Francs CFA**. Le cautionnement provisoire devra être valide pendant cent vingt (120) jours, à Compter de la date limite de remise des offres. L'absence du cautionnement provisoire dans un dossier de soumission entraîne l'élimination de l'offre. Le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif pour le soumissionnaire déclaré attributaire ou après publication des résultats pour ceux n'ayant pas été retenus.

Les chèques bancaires mêmes certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

9.ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service des Affaires Générales de la Commune de KENTZOU 13 ET CHEFFERIES 17 sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la Commune de KENTZOU d'une somme non remboursable de **100 000 (cent mille francs CFA)** correspondant au frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

10. REMISE DES OFFRES

Les offres rédigées en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies respectivement marquées comme tels devront être déposées sous pli fermé contre récépissé au Service des Affaires Générales au plus tard le 02/05/2024 à 10 heures Précises, heure locale et elle devront porter la Mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT
N° 001 AONO/RE/DK/C.KENTZOU 13 ET CHEFFERIES 17/CIPM/2024 DU 02/05/2024
PROCEDURE D'URGENCE
POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR 30 LAMPADAIRES SOLAIRES ALL
IN ONEDE LA VILLE DE KENTZOU, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE
L'EST. »
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »

11. RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres devront respecter le mode de séparation de l'offre financière, administrative et technique. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement particulier d'Appel d'Offres.

12. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 02/05/2024 à 11 heures précises, heure locale, dans la salle multifonctionnelle de KENTZOU par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de KENTZOU siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance du dossier et d'un observateur indépendant.

Toute Offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence ou la non-conformité d'une pièce du dossier administratif entraînera le rejet pur et simple de l'Offre, de même que le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'Offres.

13. CRITERES D'EVALUATION

A. LES CRITERES ELIMINATOIRES

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit de :

- ✓ Fausse déclaration ou pièce falsifiée et pièces scannées;
- ✓ Offre dossier administratif non-conforme aux prescriptions du DAO, suivant les dispositions de l'article 28 du RGAO après les 48 heures accordées par la CIPM ;
- ✓ Absence de la caution de soumission ;
- ✓ Omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;
- ✓ Absence d'une note méthodologique dans l'offre technique ;
- ✓ Note des critères valides inférieure à 58/73 soit 80%.

B. CRITERES DE QUALIFICATION (ESSENTIELS)

Les critères dits essentiels sont primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux objet de l'Appel d'Offres. Ils porteront sur :

A- Présentation de l'offre	02 éléments
B - Références	07 éléments
C - Personnel d'encadrement	11 éléments
D - Organisation-Planning-Méthodologie	05 éléments
E - Matériel	05 éléments

14. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs Offres pendant 90 jours (03 mois) à partir de la date fixée pour la remise des offres.

15. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre technique satisfaisante égale à au moins 70% de oui et l'offre financière la moins-disant et jugée conforme au DAO, à moins que le Soumissionnaire en question ait un contentieux en cours pour mauvaise exécution des travaux antérieurs.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service des Affaires Générales de la Commune de KENTZOU, téléphone 694881825

Fait à Kentzou le 08 AVR 2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE KENTZOU

(Autorité Contractante)

Ampliations :

- SOPECAM (pour publication)
- MINMAP YDE
- MINMAP DRE/DD-KDY
- ARMP C&S - DG ARMP
- PREFET/KADEY
- DD MINDEVEL/KADEY
- DD MINEPAT/KADEY
- CIPM (Information)
- CHRONO



COMMUNE DE KENTZOU
Ing. BARKA Donatien
Maire